



POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA

N° 106/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 juin 2026
Date d'affichage
Date de séance 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi dix-neuf juin à huit heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Étaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	28
Procurations	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Approuvant les « compte administratif » et « compte de gestion » de 2025 du budget annexe du service de la restauration scolaire.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

**A été déposé
à la Subdivision
Administrative**

le 25 2026

**et a été publié, affiché ou
notifié**

le 30 2026

Le Maire,



Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT		X		
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Cathy PUCHON	X			Pour
Georges DOOM	X			Pour
Rauhere BOURBE	X			Pour
Aldo TIRAO	X			Pour
Tania MANEA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Teva BERNADINO	X			Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
André TEAHU	X			Pour
Ramona PIRITUA	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Patricia TERIIITERAAHAUMEA		X	André TEAHU	Pour
Léopold HORLEY	X			Pour
Jean-Claude FORTEZ	X			Pour
Carmen BOUGUES épouse PAHIO	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD		X	Yann LEU	Pour
Karyn VII	X			Pour
Mata GANAHOA	X			Pour
Muriel DAUPHIN		X	Laila TINORUA	Pour
Tetaria MATAIO		X		
Laila TINORUA	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI		X	Jean-Pierre CHING	Pour
Moetini MOUTAME		X	Jean-Claude FORTEZ	Pour
Danilo TUAHIVAATETONOHITI	X			Pour
Nuihau LAUREY	X			Pour
Tiare PATER - POTHIER épouse BONARDI	X			Pour
Teanui VOIRIN	X			Pour
Vetea-i-te-rai ARAIPU	X			Pour
Tureremataura JORDAN	X			Pour

Formant l'unanimité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la délibération n° 19/2025 du 26 mars 2025 approuvant le budget primitif du budget annexe de la restauration scolaire pour l'exercice 2025 ;
- **VU** la délibération n° 15/2026 du 6 mars 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif annexe de la restauration scolaire pour l'exercice 2026 ;
- **VU** le compte administratif 2025 ainsi que le compte de gestion 2025 du budget annexe du service de la restauration scolaire présentés à l'issue de la même séance ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie en date du 10 juin 2026 ;
- **VU** le rapport de présentation du compte administratif 2025 ;
- **Considérant** que le compte administratif 2025 du budget annexe du service de la restauration scolaire présente de manière fidèle l'exécution des opérations budgétaires de l'exercice, conformément aux crédits votés et aux règles de la comptabilité publique ;
- **Considérant** que ce document, établi par l'ordonnateur selon les prescriptions de l'instruction comptable M14 applicable aux collectivités territoriales, permet à l'assemblée délibérante d'apprécier la gestion réalisée au cours de l'année ;
- **Considérant** que le compte de gestion correspondant, dressé par le comptable public et transmis dans les délais réglementaires, est en tous points concordant avec le compte administratif, tant sur les résultats que sur les opérations budgétaires constatées ;
- Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 19 juin 2026 ;

ADOpte

Article 1 – Donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de l'exercice 2024		4 667 493		8 911 201	-	13 578 694
Part affectée à l'investissement					-	-
Opérations de l'exercice	202 322 857	187 805 629	11 197 580	3 563 870	213 520 437	191 369 499
TOTAUX	202 322 857	192 473 122	11 197 580	12 475 071	213 520 437	204 948 193
<i>Résultats de clôture</i>		- 9 849 735		1 277 491		- 8 572 244
Restes à réaliser			-	-		
Solde des restes à réaliser			-			
Besoin/Excédent total de financement				1 277 491		

Article 2 – Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 – Arrête les résultats comme indiqués ci-dessus en francs CFP.

Article 5 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 19 juin 2026,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le Maire,


 **Simplicio LISSANT**

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf